



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents : Monsieur VAGANAY, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame COSNARD, Madame FRAPPA-ROUSSE, Monsieur BARD, Monsieur GONNARD, Madame BAEZA, Monsieur CARRE, Monsieur BENMERZOUQ, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur DRID, Madame LACROIX, Madame MARIN, Madame GRAZIANO, Monsieur VUILLEMARD, Madame BERNARD, Monsieur POCHON, Madame PALLEJA, Madame DESPINASSE, Monsieur GAILLARD

Étaient excusés représentés : Monsieur Patrick PEREZ a donné pouvoir à Monsieur André VAGANAY

Étaient absents non représentés : Monsieur PENIDE – Madame BOURDIN – Monsieur MONTEGUE – Monsieur VOINDROT

Trois élus du Conseil municipal des jeunes sont présents.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame BAEZA

**Décès de Madame Georgette PALLEJA, Maire de Vernaison période 2001-2014**

Monsieur le Maire demande que soit respectée une minute de silence.

**Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2322-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui concernent six renouvellements de concession au cimetière et d'une mise à disposition d'une salle communale.

Le Conseil municipal donne acte de cette communication.

### **1 – APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GRIGNY ET LA COMMUNE EN VUE DE L'ORGANISATION DU TRAIL INTERCOMMUNAL « ENTRE LONES ET COTEAUX » - EDITION DU 15 OCTOBRE 2017**

Dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition du trail intercommunal « Entre Lômes et coteaux » qui aura lieu le 15 octobre prochain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat intercommunal relative à l'organisation du trail « Entre Lômes et Coteaux » telle qu'annexée à la présente délibération ;

**APPROUVE** le montant de la participation financière de 500 € à accorder à la Commune de Grigny pour participer aux frais d'organisation de la manifestation présentée ci-dessus ;

**DIT** que la dépense sera inscrite au chapitre 65 « subvention communes – autres communes » article 657348 « autres Communes » - fonction 415 « manifestations sportives » du budget principal – exercice 2017.

## **2 – ORGANISATION DES SERVICES : Responsables de pôles**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**APPROUVE** le projet de cycle annuel tel que présenté, fixé sur un cycle annuel basé sur l'année civile de 1 607 h 00.

## **3 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET DETERMINATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION – CADRE D'EMPLOIS DE CATEGORIE B ET C**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**DECIDE** d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) pour les cadres d'emplois prévus par décret selon les modalités détaillées et dans les limites des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat.

## **4 – MISE A JOUR DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX REGIMES INDEMNITAIRES DES PERSONNELS DE CATEGORIE B ET C NE RELEVANT PAS DU RIFSEEP**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**PREND ACTE** du recensement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des autres indemnités pour les cadres d'emplois non encore concernés par le RIFSEEP ou n'entrant pas dans le champ d'application selon les modalités détaillées et dans les limites des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat.

## **5 – APPROBATION DU PRINCIPE DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE : EMPLOIS AIDES, APPRENTIS**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**APPROUVE** le principe de pouvoir attribuer une gratification exceptionnelle pour des agents contractuels relevant du droit privé dans les conditions énoncées.

## **6 – CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL A DUREE DETERMINEE, A TEMPS NON COMPLET, POUR ASSURER LA COORDINATION DES ACTIONS MENEES PAR LES SERVICES « ACTIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET DE LA VIE LOCALE » A COMPTER DU 10 JUILLET 2017**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des animateurs relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 10 juillet 2017 soit au 09 juillet 2018.

**DIT** que cet agent assurera des fonctions de coordination à temps non complet, pour un cycle annuel de 803 h 30 (803,50<sup>e</sup>), soit 17 h 30 hebdomadaires.

*DIT que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle avérée dans le secteur d'activité.*

*DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle du grade d'animateur territorial.*

*DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » fonction 30 « Culture – services communs » du budget de la Commune -exercices 2017 et 2018.*

## **7 – CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DECIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, deux postes dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, grade d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, selon un cycle annuel correspondant à l'année scolaire (1<sup>er</sup> septembre – 31 août), l'un pour un cycle annuel de 1 561 h 12 (1 561,20<sup>e</sup> – EqTP 0,9715) –poste 1, l'autre pour un cycle annuel de 1 377 h 31 (1 377,52<sup>e</sup> – EqTP 0,8572).*

*DIT qu'il sera procédé à la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents.*

*DIT que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » - fonctions diverses - du budget principal, exercice 2017 et suivants.*

## **8 – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DECIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, un poste dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, grade d'adjoint d'animation territorial, à temps complet, selon un cycle annuel correspondant à l'année civile.*

*DIT qu'il sera procédé à la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents.*

*DIT que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » - fonctions diverses - du budget principal, exercice 2017 et suivants.*

## **9 – CREATION DE POSTES A TEMPS NON COMPLET POUR REpondre AUX BESOINS SAISONNIERS AU SEIN DU POLE ENFANCE – ETE 2017**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

*DECIDE la création, à compter du 10 juillet 2017, de cinq emplois non permanents pour faire face à un besoin saisonnier pour l'été 2017 pour le service d'accueil de loisirs sans hébergement relevant de l'échelle C 1 du grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, selon une enveloppe de 560 h pour le mois de juillet 2017 et de 250 heures pour le mois d'août 2017.*

*DIT que la rémunération de chaque agent sera fixée sur la base du tarif horaire du SMIC en vigueur.*

*DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » fonction 421 « Jeunesse – Centre de loisirs » du budget de la Commune -exercice 2017.*

## **10 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CLUB DE TWIRLING BATON**

---

La Commune a organisé le 19 avril dernier la 3<sup>ème</sup> édition de la Fête du Jeu. Dans la délibération D 09 02 2017 / 008, il avait été précisé que les bénéfices des entrées, dont le prix avait été fixé à 1 € (gratuit pour les parents accompagnateurs et les enfants de moins de 5 ans), seraient reversés à une association. Etant donné que le Club de Twirling Bâton a participé à la journée en tenant la buvette,

Madame PLA-PAUCHON propose de reverser la recette des entrées dont le montant s'élève à 64 € à cette association Vernaisonnaise.

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

**11 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017**

---

De nouvelles propositions de subventions sont proposées comme suit :

Nom de l'association	Montant proposé
Judo club	1 300 €
Vernaison Animations	2 000 €
FCPE	1 500 €
APEL	800 €
<b>Total</b>	<b>5 600 €</b>

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

**12 – FETE DE LA MUSIQUE DU 24 JUIN 2017**

---

En termes d'organisation, Madame MALGOUYRES précise les points suivants :

- l'installation du matériel se fera entre 9 h et 17 h et le démontage à partir de 00 h.
- les horaires d'ouverture au public seront de 18 h à 00 h.
- l'entrée sera libre et gratuite pour les visiteurs.

Parmi les manifestations retenues au titre de la convention d'objectifs signée pour l'année 2017, l'association « Ecole de Musique » participe à cet événement.

En outre, parmi les autres groupes d'artistes se produiront également le groupe :

- 1- L'hôtel Swing,
- 2- Charly's Demon,
- 3- L'association Life Fun and Dance

Le coût de la prestation pour le groupe 1 s'élèvera à 795,37 € TTC, frais de déplacement compris. Cette prestation fera l'objet d'une déclaration auprès du GUSO. Les groupes 2 et 3 se produiront gratuitement.

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

**13 – FOIRE AUX LIVRES DU 16 SEPTEMBRE 2017**

---

La Commune organisera une foire aux livres, le samedi 16 septembre, sur la place Charles de Gaulle.

Il est précisé que :

- celle-ci sera ouverte aux Vernaisonnais et aux personnes extérieures, mais ne sera pas accessible aux professionnels ;
- l'installation des stands se fera à partir de 8h30 et le démontage à partir de 12h30 ;
- les exposants pourront déposer leurs livres et tables d'exposition dans la salle Senghor le vendredi 15 septembre, de 14h à 17h ou de 18h à 20h ;
- les horaires d'ouverture au public seront : 9h30-12h30.

Il convient de fixer les tarifs de l'emplacement, uniquement applicable aux personnes extérieures à la Commune comme suit :

- 5 € pour un emplacement de 2m50 maximum

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

#### **14- APPROBATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 18 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention :

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 137 500 € et pour la section d'investissement à 96 038 €

#### **15- APPROBATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR LA LOCATION D'UN VEHICULE APPARTENANT A L'ASSOCIATION UNION MARINIERE DE VERNAISON LORS DU DEPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

---

Dans le cadre du déplacement des élus du Conseil municipal des jeunes au siège de la Région Auvergne Rhône Alpes, ce 14 juin, pour une visite des locaux, l'Union Marinière de Vernaison a proposé de mettre à la disposition de la Commune le véhicule Trafic Renault lui appartenant.

Une convention a été signée afin de fixer les conditions de cette mise à disposition et permettre à la Commune de procéder aux déclarations préalables et obligatoires en préalable de ce déplacement.

Les conditions financières retenues pour cette mise à disposition du véhicule sont :

- une indemnisation à hauteur de 0,36 € par kilomètre.
- la restitution du véhicule avec le même niveau de carburant.

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

#### **16- APPROBATION DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET GRDF DANS LE CADRE DU PROJET « CIVIGAZ »**

---

L'opération « CIVIGAZ » est une opération initiée par la collaboration entre GRDF et la Fondation FACE en vue d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité gaz dans les logements.

Ce programme national qui informe donc les familles sur les économies d'énergie et la sécurité des installations intérieures au gaz nécessite aussi de former des jeunes « Volontaires en Service Civique » pour effectuer des visites gratuites de logement. Pour la Commune ce partenariat consisterait principalement à aider à la communication (bulletin municipal...) lorsque les jeunes interviendront sur les secteurs identifiés. En effet, la mise à disposition envisagés des locaux sont ceux situés au Péronnet et qui concernent le Centre Communal d'Action Sociale.

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

#### **17 – AUTORISATION A ACCORDER A M. LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DES MARCHES DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

---

Dans le cadre du groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Vernaison, la procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Les marchés seront attribués par la Commission d'appel d'offres. Néanmoins, il convient que M. le Maire soit autorisé à signer les marchés qui seront attribués pour l'ensemble des lots n° 1 « restaurant scolaire et accueil de loisirs sans hébergement » et n° 2 « structure d'accueil municipale de la petite enfance » et n° 3 « portage de repas à domicile aux personnes âgées ».

**ADOpte PAR L'UNANIMITE**

**18 – COMMUNICATION DU RAPPORT 2016 DE MADAME LA PRESIDENTE DU SMIRIL**

Un exemplaire de ce rapport a été remis à chaque Conseiller municipal. Aucune question soulevée, acte est donné de cette communication.

Un exemplaire est consultable en mairie.

**19 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi qu'à l'ensemble des Vernaisonnais qui ont participé à la tenue des bureaux de vote et / ou aux opérations de dépouillement.

Les dates des séances du Conseil municipal sont évoquées :

21/09

12/10 (au lieu du 19/10)

16/11

21/12

La séance publique est levée à 21 h 10.

Le 23 juin 2017  
Le Maire,  
André VAGANAY